
INFOLETTRE – JANVIER 2020

DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2020-2021-2022

Le nouveau rôle triennal a été déposé en octobre dernier. Si vous croyez que votre propriété n'est pas évaluée adéquatement, vous pouvez faire une demande informelle, sans frais, pour que la firme responsable analyse votre dossier. Vous devez communiquer avec la municipalité de Papineauville par téléphone seulement (819-427-5511 poste 2501) pour donner vos coordonnées. Ce processus gratuit est possible pour les demandes déposées jusqu'au 15 avril 2020.

La valeur de votre propriété au nouveau rôle peut être vérifiée sur notre site internet.

https://www.papineauville.ca/application/files/1815/7321/9664/Role_devaluation.pdf

!!!! SYSTÈME D'ALERTE !!!!
Vous n'allez pas souvent à la poste?
Vous avez déjà raté un avis d'ébullition?

Lors de récents bris d'aqueduc, nous avons procédé à l'envoi d'avis via le système d'alerte, 75% des résidents étant desservis par le réseau d'aqueduc ont été rejoints que ce soit par courriel, appel informatisé ou SMS.

Pour être en mesure d'offrir efficacement ce service, nous vous demandons de nous fournir vos coordonnées (Nom, adresse civique, No téléphone et cellulaire, courriel). Vous pouvez nous fournir le tout soit:

Par courriel: adjointe@papineauville.ca

ou

Par téléphone : 819-427-5511 poste 2511

DÉNEIGEMENT DES ISSUES

Le service de sécurité incendie de Papineauville rappelle à la population quelques conseils en lien avec le déneigement:

- Après chaque chute de neige, déneigez les sorties, balcons, terrasses et fenêtres;
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut nuire à l'évacuation;
- Lorsque vous déneigez, il est important de vous assurer de ne pas enneiger les bornes-fontaines. Un rayon de 1,5 m autour de celles-ci doit être libre de toute obstruction (véhicule récréatif, bateau, abri d'auto temporaire, etc.)

DÉNEIGEMENT

Savez-vous que la réglementation municipale défend à toute personne de déplacer, jeter, répandre, pousser de la neige ou procéder à des opérations de déneigement en prenant la neige, que cette neige soit prise d'un terrain privé ou public, pour être mise sur un trottoir ou un terrain public ou dans une ruelle ou rue publique?

N'oubliez pas d'en aviser votre déneigeur.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Recyclage:

Il est possible de déposer en bordure d'un bac roulant, des boîtes de carton démantelées disposées dans une boîte de carton non démantelée, à condition que ces boîtes ainsi que celle qui les contient, n'excèdent pas 0,5 m/1 pied et 5 pouces en largeur, en hauteur et en longueur.

*****Le responsable de la collecte se réserve le droit de refuser le ramassage de vos matières recyclables, si elles ne respectent pas le règlement. *****

Règles à suivre pour les collectes

Quand

Mettre les bacs en bordure du chemin à partir de 16h00 la veille de la collecte. Vous devez retirer vos bacs au plus tard à 21h00 la journée même de la collecte.

En hiver

Déneigez et déglacez les bacs de façon à les rendre accessibles. Assurez-vous que vos bacs ne nuisent pas au déneigement de la voie publique. Ils doivent être à la limite de la propriété, dans le stationnement.

Problème lors des collectes

Téléphonez au 819 427-5511 poste 2501

Les bacs contenant des matières refusées ne seront pas ramassés.

AVIS AUX PÊCHEURS SUR GLACE

Le propriétaire d'une cabane à pêche doit laisser dans un état propre l'espace qu'il occupe sur la glace. De la même façon, les utilisateurs doivent maintenir les zones de pêche propres et exemptes de tout déchet.

À cet effet, l'utilisateur doit évacuer de la glace, **chaque jour**, ses déchets et doit les déposer dans les contenants prévus à cette fin.

De plus, il est interdit de vider votre toilette portative ou autres contenants utilisés pour vos besoins personnels, sur la glace.

Du **15 novembre au 15 avril**, il est strictement interdit de stationner dans les rues de la municipalité entre 00h00 et 7h00.

Cependant, l'interdiction sera plutôt de 3h00 à 7h00 durant les nuits du vendredi et du samedi entre le 15 novembre et le 14 avril.



Municipalité de Papineauville
édition 2020
Fête des Semences Petite-Nation
ENTRÉE : GRATUITE !
SAMEDI 25 JANVIER
9 h 30 à 16 h 30
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PAPINEAUVILLE
376C, RUE PAPINEAU, PAPINEAUVILLE
CONFÉRENCES · ATELIERS · KIOSQUES

Logos des partenaires : Papineauville, Desjardins, récoumène, Émile Archambault, etc.

SUIVEZ-NOUS SUR

ACTIVITÉS À VENIR

Marathon canadien de ski: 7 au 9 février 2020

Fête d'hiver de Papineauville: 21 au 23 février 2020

Déjeuner du maire: 23 février 2020

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL, C'EST UN OUTIL INDISPENSABLE. IL EST AUSSI EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.